



**Pôle ressources et accompagnement  
Mission suivi des dossiers réservés**

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Arrêté n°05/2022 portant organisation des services départementaux**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de monsieur Jean-Claude Leroy en qualité de Président du Conseil départemental ;

Vu l'arrêté n°04/2022 en date du 12 octobre 2022 portant organisation des services départementaux ;

Vu les avis émis par le comité technique lors de ses réunions du 7 juin 2022 et du 30 septembre 2022 ;

Sur proposition de madame la Directrice générale des services ;

**Le Président du Conseil départemental,**

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Sous l'autorité du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, les services du Département sont organisés comme suit :

- le cabinet du Président du Conseil départemental ;
- l'inspection générale ;
- la direction générale des services.

**Article 2 :**

L'organisation du cabinet du Président du Conseil départemental est précisée par le titre I du présent arrêté.

L'organisation de l'inspection générale est précisée par le titre II du présent arrêté.

L'organisation de la direction générale des services est précisée par les titres III à VIII du présent arrêté.

**Titre I Le cabinet du Président du Conseil départemental**

### Article 3 :

Le cabinet est dirigé par le directeur de cabinet et est composé de la manière suivante :

- bureau des relations presse ;
- le chef de cabinet, qui a sous son autorité :
  - ✓ le service du protocole ;
  - ✓ le service sécurité ;
  - ✓ la cellule accueil ;
  - ✓ le bureau des relations publiques ;
- le bureau des interventions et des courriers du Président ;
- les chargés de mission.

## Titre II L'inspection générale

### Article 4 :

L'inspection générale est placée sous l'autorité du Président du Conseil départemental.

## Titre III La direction générale des services

### Article 5 :

La direction générale des services est constituée des entités suivantes :

- **direction de l'assemblée et des élus**, qui regroupe :
  - ✓ service de l'assemblée départementale ;
  - ✓ service d'appui aux élus ;
- **direction de la communication**, organisée ainsi :
  - ✓ service conception rédaction ;
  - ✓ service création et réalisation, qui regroupe :
    - bureau hors média ;
    - bureau des outils numériques ;
    - bureau de la création et de la réalisation graphique ;
  - ✓ bureau administratif et financier ;
- **direction du conseil et de la conduite du changement**, organisée ainsi :
  - ✓ mission management des risques ;
- deux pôles fonctionnels: le **pôle partenariats et ingénierie** et le **pôle ressources et accompagnement** ;
- trois pôles opérationnels: le **pôle aménagement et développement territorial**, le **pôle réussites citoyennes** et le **pôle solidarités**.

## Titre IV Le pôle partenariats et ingénierie

### Article 6 :

Le pôle partenariats et ingénierie est constitué des entités suivantes :

- **secrétariat général du pôle partenariats et ingénierie**, qui regroupe :
  - ✓ mission évaluation des politiques publiques et prospective ;
  - ✓ mission observatoire départemental et SIG ;
  - ✓ mission pilotage administratif et budgétaire ;
  - ✓ mission pilotage FSE et projets ;
- **direction accompagnement des territoires**, qui regroupe :
  - ✓ chef de projet mécénat ;
  - ✓ mission ingénierie ;
  - ✓ mission politiques publiques partenariales et prospective ;
- **mission Canal Seine Nord Europe** ;
- **mission coopération européenne et internationale** ;
- **mission développement de l'information et de l'ingénierie documentaire**, organisée ainsi:
  - ✓ service des ressources documentaires et des publics ;
  - ✓ service développement du numérique et prestations électroniques ;
  - ✓ bureau du suivi des acquisitions et des collections ;
- **mission économie sociale et solidaire**.

## Titre V Le pôle ressources et accompagnement

### Article 7 :

Le pôle ressources et accompagnement est constitué des entités suivantes :

- **secrétariat général du pôle ressources et accompagnement**, organisé ainsi :
  - ✓ mission communication interne ;
  - ✓ mission d'appui et des projets transversaux ;
  - ✓ mission administration des logiciels ressources humaines et commande publique ;
  - ✓ mission administration du logiciel financier ;
  - ✓ mission pilotage et suivi des interventions ;
  - ✓ mission relations aux usagers et aux citoyens ;
- **mission déontologie** ;
- **mission suivi des dossiers réservés** ;
- **direction de la commande publique**, organisée ainsi :
  - ✓ service de la commande publique bâtiments et voirie, qui regroupe :
    - bureau de la commande publique zone littorale ;
    - bureau de la commande publique zone centre ;
  - ✓ service de la commande publique achats, études et services, qui regroupe :
    - bureau marchés de services et technologies de l'information et de la communication ;
    - bureau marchés de fournitures courantes et prestations intellectuelles ;
  - ✓ bureau de la commande publique support ;
- **direction des moyens généraux**, organisée ainsi :
  - ✓ service des achats et d'appui au pilotage, qui regroupe :
    - bureau d'appui au pilotage ;
  - ✓ service de la gestion des transports et du parc des véhicules, qui regroupe :
    - bureau de l'organisation des transports ;
    - bureau de l'atelier du garage départemental ;

- ✓ service des moyens logistiques, qui regroupe :
  - bureau du courrier départemental ;
  - bureau de l'imprimerie départementale ;
- ✓ service du restaurant administratif (budget annexe) ;
- ✓ service accueil et orientation ;
- ✓ service de la vie quotidienne ;
- ✓ mission innovation propreté ;
  
- **direction des affaires juridiques**, qui regroupe :
  - ✓ service conseil juridique et appui dans les procédures contractuelles ;
  - ✓ service assistance et veille juridique – contentieux ;
  - ✓ service du pré-contrôle de légalité ;
  
- **direction des finances**, organisée ainsi :
  - ✓ service de la préparation budgétaire et de la gestion de la dette ;
  - ✓ service exécution budgétaire, qui regroupe :
    - bureau recettes ;
    - bureau fiabilité des comptes ;
    - bureau qualité comptable et subventions ;
    - centre facturier ;
  - ✓ service suivi des établissements publics et organismes associés ;
  - ✓ unité déconcentrée finances du pôle solidarités, qui regroupe :
    - bureau du budget et de la comptabilité de l'autonomie et de la santé :
      - section prestations d'aides à domicile personnes âgées ;
      - section prestations d'hébergement personnes âgées et personnes handicapées ;
      - section prestations d'aides à domicile personnes handicapées ;
    - bureau du budget et de la comptabilité de l'enfance famille et de l'insertion :
      - section comptabilité enfance famille ;
      - section comptabilité insertion professionnelle ;
      - section comptabilité action sociale ;
  - ✓ unité déconcentrée finances du pôle aménagement et développement territorial, qui regroupe :
    - section aménagement et mobilités ;
    - section patrimoine immobilier ;
  - ✓ unité déconcentrée finances autres domaines ;
  
- **direction des ressources humaines**, organisée ainsi :
  - ✓ mission du dialogue social ;
  - ✓ direction adjointe développement RH, qui regroupe :
    - mission accompagnement des transitions professionnelles ;
    - mission transformation managériale et développement des compétences ;
    - service recrutement mobilité formation pôle solidarités - pôle partenariats et ingénierie ;
    - service recrutement mobilité formation pôle aménagement et développement territorial, pôle réussites citoyennes, pôle ressources et accompagnement - autres directions ;
    - service santé au travail, handicap et maintien à l'emploi ;
    - service prévention des risques professionnels et des RPS ;
  - ✓ direction adjointe pilotage et administration RH, qui regroupe :
    - service gestion administrative et rémunération ;
    - service carrière, temps de travail et conseil juridique, qui comprend :
      - mission carrière, retraite, droits et obligations ;
      - mission gestion des temps de travail ;
      - mission gestion de la maladie, des accidents et de la protection sociale ;
    - service pilotage des ressources, qui comprend :
      - mission pilotage budgétaire et financier ;

▪ mission pilotage des effectifs et des données sociales ;

- **direction des services numériques, organisée ainsi :**
  - ✓ cellule d'appui administrative, budgétaire, comptable et référentiel SI ;
  - ✓ service sécurité, urbanisation et valorisation des données ;
  - ✓ service accompagnement au développement numérique ;
  - ✓ service d'assistance de proximité et numérique éducatif, qui regroupe :
    - bureau support aux services numériques et assistance aux élus ;
    - bureau ingénierie et maintenance du poste de travail ;
    - bureau téléphonie services départementaux et collèges ;
  - ✓ service architecture systèmes et réseaux numériques, qui regroupe :
    - bureau intégration logiciels et exploitation ;
  - ✓ service solutions numériques, qui regroupe :
    - bureau centre de service SI Social ;
- **direction du conseil en gestion.**

## Titre VI Le pôle aménagement et développement territorial

### Article 8 :

Le pôle aménagement et développement territorial est constitué des entités suivantes :

- **secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial, organisé ainsi :**
  - ✓ direction adjointe du secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial;
  - ✓ service de la valorisation de la propriété départementale, qui regroupe :
    - bureau foncier ;
    - bureau de la conservation du domaine public ;
  - ✓ service du pilotage, qui regroupe :
    - bureau conseil juridique ;
    - bureau de la maîtrise des processus ;
  - ✓ mission ressources humaines ;
  - ✓ mission port d'Étaples ;
- **direction opération Grand Site de France, organisée ainsi :**
  - ✓ mission Grand Site des Deux-Caps ;
  - ✓ maison du Site des Deux-Caps ;
- **laboratoire départemental d'analyses (budget annexe), qui a rang de direction, organisé ainsi :**
  - ✓ service administratif et financier ;
  - ✓ service de la santé animale ;
  - ✓ service de la microbiologie, prélèvement ;
  - ✓ service de la chimie ;
- **direction de la mobilité et du réseau routier, organisée ainsi :**
  - ✓ direction adjointe de la mobilité et du réseau routier ;
  - ✓ service de la prospective et de la programmation, qui regroupe :
    - bureau des achats ;
    - bureau du budget routier ;
    - bureau des déplacements et de la mobilité ;
  - ✓ service des ouvrages d'art, qui regroupe :
    - bureau de la maintenance des ouvrages d'art ;
    - bureau des ouvrages d'art neufs ;
  - ✓ service des grands projets routiers centre, qui regroupe :
    - bureau des études centre ;
    - bureau des travaux centre ;

- ✓ service des grands projets routiers littoral, qui regroupe :
    - cellule méthode et ressources ;
  - ✓ service de l'exploitation et de la sécurité routière, qui regroupe :
    - bureau de la sécurité routière et des équipements ;
    - bureau de l'exploitation ;
  - ✓ service de la maintenance et ressources du réseau routier, qui regroupe :
    - bureau du patrimoine routier ;
    - bureau du matériel :
      - atelier Arras :
        - ❖ équipe de maintenance 1 ;
        - ❖ équipe de maintenance 2 ;
      - magasin Arras ;
      - atelier Saint Martin Boulogne ;
    - bureau des activités en régie :
      - unité travaux groupe Nord ;
      - unité travaux groupe Sud ;
      - unité équipements de la route ;
      - unité travaux de réparation de la route ;
- **direction de l'immobilier**, organisée ainsi :
- ✓ direction adjointe de l'immobilier, qui regroupe :
    - bureau finances gestion ;
    - cellule amiante ;
  - ✓ service immobilier départemental, qui regroupe :
    - cellule gestion immobilier ;
    - cellule administration contrats ;
  - ✓ service innovation énergie, qui regroupe :
    - bureau exploitation sécurité et technique du siège :
      - cellule sécurité ;
  - ✓ service études et programmes, qui regroupe :
    - bureau bâtiments ;
    - bureau collèges ;
  - ✓ service grands travaux ;
  - ✓ service maintenance du patrimoine, qui regroupe :
    - bureau soutien expertise aux territoires ;
    - bureau maintenance des bâtiments :
      - atelier siège ;
      - centre de maintenance des bâtiments de Saint-Augustin ;
      - centre de maintenance des bâtiments de Saint-Etienne-au-Mont ;
      - centre de maintenance des bâtiments de Dainville ;
      - centre de maintenance des bâtiments d'Houdain ;
- **direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement**, organisée ainsi :
- ✓ direction adjointe du développement, de l'aménagement et de l'environnement ;
  - ✓ mission attractivité des territoires ;
  - ✓ service des stratégies départementales, qui regroupe :
    - mission de l'agenda 21 ;
    - mission prospective-qualité-juridique ;
    - mission expertise ;
  - ✓ service de l'aménagement foncier et du boisement, qui regroupe :
    - cellule technique aménagement foncier ;
  - ✓ service assistance technique de l'eau ;
  - ✓ service des espaces naturels et de la randonnée, qui regroupe :
    - bureau de la randonnée ;
    - bureau des ENS (Espaces Naturels Sensibles) et des partenariats ;
    - cellule d'appui technique ;

- ✓ mission ingénierie territoriale ;
- ✓ service développement territorial, qui regroupe :
  - ✱ mission développement local ;
  - ✱ mission agriculture pêche ;
  - ✱ mission coordination territoriale ;
- ✓ mission de préfiguration "Eau 62".

Au nombre de sept, les maisons du Département aménagement et développement territorial se répartissent sur le territoire géographique départemental, comme suit :

- **maison du Département aménagement et développement territorial de l'arrageois**, organisée ainsi :
  - ✓ unité routes et mobilités ;
  - ✓ unité immobilier ;
  - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
  - ✓ unité études et ressources ;
- **maison du Département aménagement et développement territorial de l'artois**, organisée ainsi :
  - ✓ unité routes et mobilités ;
  - ✓ unité immobilier ;
  - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
  - ✓ unité études et ressources ;
- **maison du Département aménagement et développement territorial de l'audomarois**, organisée ainsi :
  - ✓ unité routes et mobilités ;
  - ✓ unité immobilier ;
  - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
  - ✓ unité études et ressources ;
- **maison du Département aménagement et développement territorial du boulonnais**, organisée ainsi :
  - ✓ unité routes et mobilités ;
  - ✓ unité immobilier ;
  - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
  - ✓ unité études et ressources ;
- **maison du Département aménagement et développement territorial du calaisis**, organisée ainsi :
  - ✓ unité routes et mobilités ;
  - ✓ unité immobilier ;
  - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
  - ✓ unité études et ressources ;
- **maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin**, organisée ainsi :
  - ✓ unité routes et mobilités ;
  - ✓ unité immobilier ;
  - ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
  - ✓ unité études et ressources ;
- **maison du Département aménagement et développement territorial du montreuillois-ternois**, organisée ainsi :
  - ✓ unité routes et mobilités ;
  - ✓ unité immobilier ;

- ✓ unité aménagement et animation territoriale ;
- ✓ unité études et ressources.

## Titre VII Le pôle réussites citoyennes

### Article 9 :

Le pôle réussites citoyennes est constitué des entités suivantes :

- **secrétariat général du pôle réussites citoyennes ;**
- **mission jeunesse et citoyenneté ;**
- **direction de l'éducation et des collèges, organisée ainsi :**
  - ✓ chargés de mission éducation ;
  - ✓ service administratif et financier ;
  - ✓ service accompagnement des métiers, qui regroupe :
    - bureau gestion et adaptation des effectifs ;
    - bureau cadre de vie professionnelle ;
    - mission proximité et accompagnement des équipes ;
  - ✓ service restauration scolaire ;
  - ✓ service réussites éducatives et prospectives, qui regroupe :
    - bureau prospectives et équipements numériques ;
    - bureau animation éducative et partenariats ;
- **direction des sports, organisée ainsi :**
  - ✓ service ressource administratif financier, qui regroupe :
    - cellule surveillance et entretien - maison des sports ;
  - ✓ service partenariats et pratiques sportives ;
- **direction des affaires culturelles, organisée ainsi :**
  - ✓ bureau administratif et financier ;
  - ✓ direction adjointe du développement culturel et du patrimoine, qui regroupe :
    - service du développement culturel ;
    - service du patrimoine et des biens culturels ;
  - ✓ direction adjointe de la lecture publique, qui regroupe :
    - bureau de la pratique de la lecture et des ressources documentaires ;
    - bureau de la bibliothèque numérique et des ressources informatiques ;
    - service territorial de lecture publique – site de Dainville ;
    - service territorial de lecture publique – site de Lillers ;
    - service territorial de lecture publique – site de Wimereux ;
- **direction de l'archéologie, organisée ainsi :**
  - ✓ service d'archéologie préventive ;
  - ✓ service des archives du sol ;
  - ✓ service de la médiation archéologique ;
- **direction des archives départementales, organisée ainsi :**
  - ✓ cellule d'appui ;
  - ✓ service des archives contemporaines ;
  - ✓ service des classements et de la conservation ;
  - ✓ service des publics ;
  - ✓ mission projets transversaux ;
  - ✓ service des technologies de l'information et de la communication ;

- **direction du château d'Hardelot et de l'événementiel**, organisée ainsi :
  - ✓ cellule production ;
  - ✓ direction adjointe de l'événementiel, qui regroupe :
    - service technique événementiel ;
    - service études et conceptions ;
  - ✓ direction adjointe du château d'Hardelot - centre culturel de l'entente cordiale, qui regroupe:
    - service administratif et financier – gestion du site ;
    - bureau coordination du spectacle vivant ;
    - service conservation et valorisation du patrimoine, qui regroupe :
      - bureau médiation.

### **Titre VIII Le pôle solidarités**

#### **Article 10 :**

Le pôle solidarités est constitué des entités suivantes :

- **secrétariat général du pôle solidarités**, organisé ainsi :
  - ✓ secrétariat général adjoint du pôle solidarités, organisé ainsi :
    - mission de soutien et d'accompagnement des professionnels du pôle ;
    - mission du pilotage des ressources ;
  - ✓ mission appui aux politiques de solidarité ;
  - ✓ mission pilotage administratif et financier ;
  - ✓ mission de pilotage du système d'information social ;
  
- **direction de l'autonomie et de la santé**, organisée ainsi :
  - ✓ service des dynamiques territoriales et stratégies, qui regroupe :
    - mission dynamiques territoriales ;
    - mission stratégies autonomie ;
  - ✓ service de l'aide sociale, qui regroupe :
    - section domicile ;
    - section établissement terre ;
    - section établissement mer ;
    - section d'appui ;
    - section réglementation ;
  - ✓ service de coordination et d'appui autonomie ;
  - ✓ service de la qualité et des financements, qui regroupe :
    - bureau des financements des établissements sociaux et médico-sociaux personnes âgées / personnes handicapées ;
    - bureau de la qualité ;
  - ✓ service santé publique et prévention, qui regroupe :
    - mission prévention, appui et expertise ;
    - mission santé ;
  
- **direction des politiques d'inclusion durable**, organisée ainsi:
  - ✓ service RSA, coordination et pilotage budgétaire :
    - mission allocation contrôle ;
    - mission de pilotage du RSA et inclusion des jeunes ;
  - ✓ service insertion et emploi, qui regroupe:
    - mission pilotage des dispositifs d'insertion ;
    - mission insertion par l'emploi ;
  - ✓ service des politiques sociales du logement et de l'habitat, qui regroupe:
    - mission accompagnement au logement autonome ;
    - mission des dynamiques logement-habitat ;

- **direction de l'enfance et de la famille**, organisée ainsi :
  - ✓ mission pilotage aide sociale à l'enfance ;
  - ✓ service départemental de la coordination des politiques enfance et famille, qui regroupe :
    - mission pilotage budgétaire et suivi des schémas ;
    - mission observatoire et coordination SIS ;
  - ✓ service départemental de la prévention et de la protection de l'enfance, qui regroupe :
    - bureau recueil informations préoccupantes ;
    - bureau soutien à la parentalité, à l'enfance et à la jeunesse ;
  - ✓ service départemental de l'adoption et accès aux origines, qui regroupe :
    - mission pilotage et accompagnement des projets de vie ;
    - bureau agréments et adoption ;
    - bureau de l'accès aux origines ;
  - ✓ service départemental de protection maternelle et infantile, qui regroupe :
    - bureau coordination appui et accueils collectifs ;
    - mission prévention petite enfance ;
    - mission prévention maternité et parentalité ;
    - bureau agrément et accueil du jeune enfant :
      - section suivi des dossiers MMAJE – agrément ;
    - mission planification éducation familiale :
      - antenne territoriale de planification ou d'éducation familiale de l'arrageois ;
      - antenne territoriale de planification ou d'éducation familiale de l'artois ;
      - antenne territoriale de planification ou d'éducation familiale de l'audomarois ;
      - antenne territoriale de planification ou d'éducation familiale du Boulonnais ;
      - antenne territoriale de planification ou d'éducation familiale du Calaisis ;
      - antenne territoriale de planification ou d'éducation familiale de Lens-Liévin ;
      - antenne territoriale de planification ou d'éducation familiale d'Hénin-Carvin ;
      - antenne territoriale de planification ou d'éducation familiale du Montreuillois ;
      - antenne territoriale de planification ou d'éducation familiale du Ternois ;
  - ✓ service départemental de l'accueil familial, qui regroupe :
    - bureau recrutement et formation des assistants familiaux ;
    - bureau gestion de carrière des assistants familiaux ;
  - ✓ service départemental des établissements et services médico-sociaux, qui regroupe :
    - mission d'appui, qualité et inspection ;
  - ✓ service départemental mineurs non accompagnés, qui regroupe :
    - mission suivi du parcours des mineurs non accompagnés ;
    - mission appui et expertise.

Au nombre de neuf, les maisons du Département solidarité se répartissent sur le territoire géographique départemental, comme suit et se composent de la manière suivante :

- **maison du département solidarité de l'arrageois**, organisée ainsi :
  - ✓ service local inclusion sociale et logement ;
  - ✓ maison de l'autonomie de l'arrageois, qui regroupe :
    - mission évaluation ;
    - mission soutien à l'autonomie ;
  - ✓ service territorial de protection maternelle et infantile de l'arrageois ;
  - ✓ secteur aide sociale à l'enfance de l'arrageois ;
  - ✓ service local allocation insertion de l'arrageois ;
  - ✓ service local de l'accueil familial de l'arrageois ;

Site d'Arras Nord / Bapaume :

- service social départemental d'Arras Nord / Bapaume ;
- service enfance famille d'Arras Nord / Bapaume ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Arras Nord / Bapaume ;

Site d'Arras Sud:

- service social départemental d'Arras Sud ;
- service enfance famille d'Arras Sud :
  - o équipe territoriale de prévention de l'arrageois ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Arras Sud ;
- **maison du département solidarité de l'artois**, organisée ainsi :
  - ✓ service local inclusion sociale et logement ;
  - ✓ maison de l'autonomie de l'artois, qui regroupe :
    - mission évaluation ;
    - mission soutien à l'autonomie ;
  - ✓ secteur aide sociale à l'enfance du béthunois ;
  - ✓ secteur aide sociale à l'enfance du bruyais ;
  - ✓ service local allocation insertion de l'artois ;
  - ✓ service territorial de protection maternelle et infantile de l'artois ;
  - ✓ service local de l'accueil familial de l'artois ;

Site de Béthune :

- service social départemental de Béthune ;
- service enfance famille de Béthune ;
- service local de protection maternelle et infantile de Béthune ;

Site de Bruay la Buissière :

- service social départemental de Bruay la Buissière ;
- service enfance famille de Bruay la Buissière ;
- service local de protection maternelle et infantile de Bruay la Buissière ;

Site de Lillers :

- service social départemental de Lillers ;
- service enfance famille de Lillers ;
- service local de protection maternelle et infantile de Lillers ;

Site de Noeux les Mines :

- service social départemental de Noeux les Mines ;
- service enfance famille de Noeux les Mines :
  - o équipe territoriale de prévention de l'artois ;
- service local de protection maternelle et infantile de Noeux les Mines ;

➤ **maison du département solidarité de l'audomarois**, organisée ainsi :

- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance de l'audomarois ;
- ✓ service local allocation insertion de l'audomarois ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile de l'audomarois ;
- ✓ maison de l'autonomie de l'audomarois, qui regroupe :
  - mission évaluation ;
  - mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ service local de l'accueil familial de l'audomarois ;

Site d'Arques :

- service social départemental d'Arques ;
- service enfance famille d'Arques :
  - o équipe territoriale de prévention de l'audomarois ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Arques ;

Site de Saint Omer :

- service social départemental de Saint Omer ;
- service enfance famille de Saint Omer ;

- service local de protection maternelle et infantile de Saint Omer ;
- maison des adolescents du littoral - site de l'audomarois ;
- **maison du département solidarité du boulonnais**, organisée ainsi :
  - ✓ service local inclusion sociale et logement ;
  - ✓ secteur aide sociale à l'enfance du boulonnais ;
  - ✓ service local allocation insertion du boulonnais ;
  - ✓ service territorial de protection maternelle et infantile du boulonnais ;
  - ✓ maison de l'autonomie du boulonnais, qui regroupe :
    - ✱ mission évaluation ;
    - ✱ mission soutien à l'autonomie ;
  - ✓ service local de l'accueil familial du boulonnais ;

Site de Boulogne sur Mer :

- service social départemental de Boulogne sur Mer ;
- service enfance famille de Boulogne sur Mer :
  - équipe territoriale de prévention du boulonnais ;
- service local de protection maternelle et infantile de Boulogne sur Mer ;

Site de Saint Martin Boulogne :

- service social départemental de Saint Martin Boulogne ;
- service enfance famille de Saint Martin Boulogne ;
- service local de protection maternelle et infantile de Saint Martin Boulogne ;

Site d'Outreau :

- service social départemental d'Outreau ;
- service enfance famille d'Outreau ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Outreau ;
- maison des adolescents du littoral – site du boulonnais ;

➤ **maison du département solidarité du calaisis**, organisée ainsi :

- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ maison de l'autonomie du calaisis, qui regroupe :
  - ✱ mission évaluation ;
  - ✱ mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance du calaisis ;
- ✓ service local allocation insertion du calaisis ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile du calaisis ;
- ✓ service local de l'accueil familial du calaisis ;

Site de Calais 1 :

- service social départemental de Calais 1 ;
- service enfance famille de Calais 1 :
  - équipe territoriale de prévention du calaisis ;
- service local de protection maternelle et infantile de Calais 1 ;

Site de Calais 2 :

- service social départemental de Calais 2 ;
- service enfance famille de Calais 2 ;
- service local de protection maternelle et infantile de Calais 2 ;

➤ **maison du département solidarité d'Hénin – Carvin**, organisée ainsi :

- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance d'Hénin-Carvin ;
- ✓ service local allocation insertion d'Hénin-Carvin ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile d'Hénin - Carvin ;

- ✓ maison de l'autonomie de Lens-Hénin, qui regroupe :
  - antenne maison de l'autonomie d'Hénin – Carvin :
    - mission évaluation ;
  - antenne maison de l'autonomie de Lens – Liévin :
    - mission évaluation ;
  - mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ service local de l'accueil familial d'Hénin – Carvin ;

Site de Carvin :

- service social départemental de Carvin ;
- service enfance famille de Carvin :
  - o équipe territoriale de prévention d'Hénin - Carvin ;
- service local de protection maternelle et infantile de Carvin ;

Site d'Hénin Beaumont :

- service social départemental d'Hénin Beaumont ;
- service enfance famille d'Hénin Beaumont ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Hénin Beaumont ;
- maison des adolescents de l'artois ;

➤ **maison du département solidarité de Lens – Liévin**, organisée ainsi :

- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ service local allocation insertion de Lens-Liévin ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance de Lens – Liévin ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile de Lens – Liévin ;
- ✓ service local de l'accueil familial de Lens – Liévin ;

Site d'Avion :

- service social départemental d'Avion ;
- service enfance famille d'Avion ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Avion ;

Site de Bully les Mines :

- service social départemental de Bully les Mines ;
- service enfance famille de Bully les Mines ;
- service local de protection maternelle et infantile de Bully les Mines ;

Site de Lens 1 :

- service social départemental de Lens 1 ;
- service enfance famille de Lens 1 ;
- service local de protection maternelle et infantile de Lens 1 ;

Site de Lens 2 :

- service social départemental de Lens 2 ;
- service enfance famille de Lens 2 ;
- service local de protection maternelle et infantile de Lens 2 ;

Site de Liévin :

- service social départemental de Liévin ;
- service enfance famille de Liévin:
  - o équipe territoriale de prévention de Lens – Liévin ;
- service local de protection maternelle et infantile de Liévin ;

➤ **maison du département solidarité du montreuillois**, organisée ainsi :

- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ maison de l'autonomie du montreuillois, qui regroupe:

- ✱ mission évaluation ;
- ✱ mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ secteur aide sociale à l'enfance du montreuillois et du ternois ;
- ✓ service local allocation insertion du montreuillois ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile du montreuillois ;
- ✓ service local de l'accueil familial du montreuillois et du ternois ;

Site de Marconne :

- service social départemental de Marconne ;
- service enfance famille de Marconne ;
- service local de protection maternelle et infantile de Marconne ;

Site de Berck :

- service social départemental de Berck ;
- service enfance famille de Berck ;
- service local de protection maternelle et infantile de Berck ;

Site d'Étaples :

- service social départemental d'Étaples ;
- service enfance famille d'Étaples ;
- service local de protection maternelle et infantile d'Étaples ;

➤ **maison du département solidarité du ternois**, organisée ainsi :

- ✓ service local inclusion sociale et logement ;
- ✓ maison de l'autonomie du ternois, qui regroupe :
  - ✱ mission évaluation ;
  - ✱ mission soutien à l'autonomie ;
- ✓ service local allocation insertion du ternois ;
- ✓ service territorial de protection maternelle et infantile du ternois ;

Site de Saint Pol sur Ternoise :

- service social départemental du ternois ;
- service enfance famille du ternois :
  - o équipe territoriale de prévention du montreuillois et du ternois ;
- service local de protection maternelle et infantile de Saint Pol sur Ternoise.

### **Titre IX Dispositions générales**

#### **Article 11 :**

L'arrêté n°04/2022 en date du 12 octobre 2022 portant organisation des services départementaux est abrogé à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

La date d'entrée en vigueur du présent arrêté est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Arras, le **09 DEC. 2022**

Le Président du Conseil départemental,

**Jean-Claude LEROY**

Transmis à:

Monsieur le Préfet (contrôle de légalité)